



Du 14 septembre au 31 octobre 2026

40€ remboursés*
pour l'achat d'une motorisation de garage Somfy®



Gérez l'accès à votre maison
de manière simple et sécurisée !

+ 1 chance de remporter
l'un des 15 packs « Maison connectée »
d'une valeur de plus de 200 € TTC



Pilotez à distance vos
équipements et réalisez
des économies d'énergie

Pour participer, rendez-vous sur
www.offres.somfy.fr/garage

Modalités de l'offre et contenu du pack « Maison connectée » au dos

* Offre limitée aux 500 premières participations conformes.

➤ Scannez pour participer



Du 14 septembre au 31 octobre 2026

Jusqu'à 40 € remboursés pour l'achat d'une motorisation de garage

+ Tentez votre chance pour remporter un pack « Maison connectée »

Offre limitée aux 500 premières participations.

SOMFY ACTIVITES SA, société anonyme au capital de 35.000.000,00 €, dont le siège social est situé 50 avenue du Nouveau Monde, 74300 CLUSES, immatriculée au RCS d'Annecy sous le numéro 303 970 230, (ci-après « Somfy »), organise, du 14 septembre au 31 octobre 2026, une offre promotionnelle avec obligation d'achat intitulée « Opération motorisation de garage » ci-après (« l'offre »).

1 - Présentation de l'offre

Pour tout achat d'une motorisation de garage de la marque Somfy parmi les références éligibles à l'offre (précisées à l'annexe 1) et auprès des enseignes ou sites marchands participants à l'offre, **recevez jusqu'à 40 €** en remboursement différé selon les conditions précisées dans le présent règlement.

+ Tentez de gagner, grâce au tirage au sort, l'un des 15 packs « Maison connectée » mis en jeu, d'une valeur totale unitaire de 218,90€ TTC qui comprend :

- 1 TaHoma® switch (1870595) d'une valeur de 149,00 €
- 1 Capteur de consommation connecté (9029425) d'une valeur de 69.90 €

Cette offre est valable pour tout achat effectué entre le 14 septembre et le 31 octobre 2026 en France Métropolitaine (Corse incluse), pour les achats réalisés exclusivement dans les enseignes et sites marchands listés à l'article 4.

L'offre est limitée aux 500 premières participations conformes et à une seule participation par foyer (même nom, même adresse postale, même adresse e-mail, même numéro de téléphone et/ou même BIC/IBAN).

Elle se terminera dès lors que la 500ème participation conforme est atteinte. Un compteur sur le site vous permettra de savoir si le nombre de participations conformes a été atteint.

L'offre est non cumulable avec d'autres offres promotionnelles en cours. Les revendeurs ne peuvent pas faire de demande de remboursement au nom et à la place du client final.

Les produits éligibles à l'offre sont listés en annexe du présent règlement. Seuls ces produits sont pris en considération pour déterminer le droit du participant à bénéficier de l'offre.

**Pour participer, rendez-vous sur notre site
www.offres.somfy.fr/garage**

2 - Validation de la participation

La participation à l'offre implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Toute personne s'inscrivant selon les modalités ci-après en vue de bénéficier de l'offre est désignée sous le terme « Participant ». Chaque participant doit s'inscrire et participer personnellement à l'offre et s'interdit en conséquence de recourir, directement ou indirectement, à tout mode d'interrogation ou de requête automatisé, à défaut sa participation sera annulée.

Toute demande devra être effectuée avant le 14 novembre 2026 (23h59).

Les participants doivent s'assurer de la validité des informations transmises pour leur inscription. Sera considérée comme nulle toute demande illisible, incomplète, et/ou transmise après la date limite et/ou non accompagnée des pièces requises. Toutes coordonnées contenant des informations fausses ou erronées ou qui ne permettent pas de contacter le participant entraîneront l'annulation de la participation concernée. Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et domicile, et pour ce faire, Somfy se réserve le droit, ce que tout participant accepte, de demander la communication d'une copie des documents attestant de ces informations.

L'ensemble des modalités du présent règlement doit impérativement être respecté afin que la participation soit validée. Le non-respect des conditions définies au présent règlement entraîne la disqualification et l'annulation de la participation, sans préjudice de toute autre action que Somfy pourrait décider d'engager.

3 - Qui peut participer ?

L'offre est réservée aux clients finaux consommateurs¹ majeurs résidant en France métropolitaine (Corse comprise).

Ne peuvent participer à l'offre : toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins professionnelles, c'est à dire entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'elle agit au nom ou pour le compte d'un autre professionnel, mais également les membres du personnel de Somfy, ses associés, ses mandataires sociaux et ses employés ainsi que leur famille, y compris les concubins, et d'une façon générale toutes les sociétés et leurs préposés ayant participé à la mise en œuvre de l'offre directement ou indirectement.

¹ Est qualifié de consommateur, au sens de l'article liminaire du Code de la Consommation « toute personne physique agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole ».

4 - Où acheter les produits éligibles ?

Seuls les produits listés en annexe acquis auprès des enseignes et sur les sites suivants permettent de participer à l'offre :

- Le Site Somfy : <https://boutique.somfy.fr>
- Les enseignes et sites marchands participants suivants : Amazon, Boulanger, Brico Dépôt, Brico Leclerc, Bricocash, Bricoman, Bricomarché, Briconautes, Bricorama, Castorama, Cdiscount, Darty, L'Entrepôt du Bricolage, Fnac, Gedimat, Lapeyre, Leroy Merlin, ManoMano, Mr Bricolage, Portail Clôture, Screwfix, Tridome, Weldom, Veepee, 123elec.com.

Cette offre n'est pas applicable en cas d'achat des produits éligibles sur une marketplace² sur laquelle Somfy n'est pas revendeur direct de ces produits.

² Une Marketplace (ou place de marché) désigne toute plateforme ou site internet qui met en relation des acheteurs, particuliers ou professionnels, avec de multiples vendeurs indépendants moyennant une commission prélevée sur leurs ventes.

**Pour participer, rendez-vous sur notre site
www.offres.somfy.fr/garage**

5 - Comment participer ?

ACHETEZ entre le **14/09/2026** et le **31/10/2026** inclus une motorisation de garage Somfy parmi les références éligibles listées à l'Annexe 1 auprès des **enseignes ou sites marchands participants à l'offre tels que définis à l'article 4 du présent règlement**.

CONNECTEZ-VOUS sur le site www.offres.somfy.fr/garage entre le **14/09/2026** et le **14/11/2026** (23H59) muni de votre preuve d'achat (facture) et de votre code-barres se trouvant sur l'emballage du produit.

COMPLETEZ le formulaire de participation en ligne en indiquant vos coordonnées personnelles (nom, prénom, adresse postale, email, numéro de téléphone) et bancaires (IBAN/BIC). Aucun remboursement ne sera effectué sans IBAN/BIC fourni.

TELECHARGEZ

- Votre facture d'achat du produit Somfy comportant la date d'achat, le prix du produit et l'enseigne ou site marchand. Ces informations devront impérativement être entourées par vos soins sur la copie de votre facture qui nous sera transmise (les factures d'acompte peuvent être acceptées, sous réserve qu'elles mentionnent clairement la commande concernée et le montant versé).
- La photo de votre code-barre (EAN) à 13 chiffres se trouvant sur l'emballage du produit.

VALIDEZ votre inscription et conservez votre email de confirmation.

Offre limitée aux 500 premières participations.

Vous recevrez, sous condition que l'ensemble des justificatifs soient conformes, votre remboursement d'un montant de 40 euros par virement bancaire selon les conditions définies à l'Annexe 1, dans un délai de 4 à 6 semaines à compter de la réception de votre dossier.

6 - Tirage au sort

Après votre participation, vous serez automatiquement inscrit au tirage au sort pour tenter de gagner l'un des 15 packs « Maison connectée » d'une valeur totale unitaire de 218,90€ TTC défini à l'article 1.

Si vous êtes l'un des heureux gagnants du tirage au sort et que votre dossier est conforme aux présentes modalités, vous serez alors informé par e-mail et vous recevrez votre dotation à l'adresse enregistrée lors de votre participation sous 6 à 8 semaines à compter de la fin du tirage au sort.

Le tirage au sort sera effectué le 14/12/2026 par l'étude SAS AIX JUR'ISTRES, Huissier de Justice à Aix en Provence.

Pour participer, rendez-vous sur notre site
www.offres.somfy.fr/garage

7 - Fraudes / Exclusions

Le participant certifie que ses coordonnées envoyées à Somfy sont exactes et complètes. Les participants sont informés que les informations qui leur sont demandées sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Somfy pourra annuler ou suspendre les participations et attributions, voire l'offre, le cas échéant, et ce, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée, dans les cas suivants :

- Fausse déclaration ou déclaration erronée, inexacte, mensongère et/ou incomplète entraîne automatiquement l'annulation des participations et des attributions ;
- Envoi de plusieurs participations ;
- Constatation d'un comportement suspect et/ou déloyal qui peut être, sans que cela soit exhaustif : la mise en place d'un système de réponses automatisées, la connexion de plusieurs personnes et de postes informatiques différents à partir du même identifiant — c'est-à-dire du même profil enregistré sur la base de données du jeu, un rythme de gains inhabituels, une tentative de forcer les serveurs des organisateurs, une multiplication des comptes, etc.

Somfy est seule décisionnaire de l'exclusion ou de la réintégration des participants concernés au regard des informations en sa possession. En cas de sanction ou de réclamation, il appartient aux participants d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent règlement.

8 - Responsabilité

Aucune réclamation ne sera prise en compte après le 12/12/2026.

Somfy se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler l'offre en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune indemnité ne saurait lui être réclamée à ce titre.

En cas de lot ou dotation, Somfy se réserve le droit de le remplacer par un de même nature ou de valeur équivalente si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée. Les gagnants seront seuls responsables des conséquences de la possession ou de l'utilisation dudit lot ou de ladite dotation. Ils ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en monnaie fiduciaire ou scripturale, ni à leur échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit.

Les lots ou dotations perdu(e)s pour cause de non-conformité irrémédiable de la participation seront remis en jeu lorsque la non-conformité apparaît avant la fin de l'offre ; lorsque la non-conformité apparaît après la date de fin de l'offre, Somfy pourra en disposer librement. Dans l'hypothèse où le gagnant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, pour quelque que raison que ce soit, bénéficier de tout ou partie du lot/de la dotation gagné(e) ou en cas de retour à Somfy pour quelque raison que ce soit le lot/la dotation est considéré(e) comme abandonné(e) et le gagnant en perd le bénéfice complet et ne peut prétendre à une quelconque indemnisation ou contrepartie. Il ne sera procédé à aucune remise en jeu et Somfy pourra en disposer librement.

La participation par Internet implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites des technologies utilisées par Internet et les technologies qui y sont liées, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les risques inhérents à toute connexion et transmission, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Il est expressément rappelé que Internet n'est pas un réseau sécurisé.

Pour participer, rendez-vous sur notre site
www.offres.somfy.fr/garage

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique ainsi que ledit équipement contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation des participants se fait sous leur entière responsabilité.

Somfy ne peut être tenue pour responsable :

- De toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer à l'offre ou ayant endommagé le système d'un participant, de toute interruption ou d'erreurs informatiques quelconques.
- De tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin de l'offre, pour une raison qui ne lui serait pas imputable ou qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site. En cas de dysfonctionnement technique Somfy se réserve le droit, s'il y a lieu, d'invalider et/ou d'annuler la session au cours de laquelle le dit dysfonctionnement a eu lieu. Aucune réclamation ne sera acceptée de ce fait.
- De l'absence de prise en compte des données relatives à l'inscription d'un participant qui ne lui parviendraient pas pour une quelconque raison ou lui arriveraient illisibles ou impossibles à traiter.
- De survenance d'événements présentant les caractères de force majeure privant partiellement ou totalement les gagnants de la participation à l'offre.
- Le cas échéant, en cas d'impossibilité pour un gagnant de prendre possession de son lot ou sa dotation en raison du non-respect des modalités prévues au présent règlement, ou si le gagnant reste indisponible ou dans le cas d'erreur d'acheminement, de pertes, de détériorations, de retards et/ou de vols par les services de La Poste ou tout autre transporteur similaire mais également en cas d'incident ou de tout dommage survenant aux gagnants à l'occasion de leur jouissance.

Somfy précise que l'usage de liens hypertextes peut conduire le participant vers d'autres sites web, indépendants de Somfy. Dans ce cas, Somfy ne saurait assumer la responsabilité des activités des sites tiers.

9 - Frais de participation et consultation du règlement

Les frais de connexion engagés pour la participation au concours sont à la charge du participant.

Ce règlement ainsi que la table du tirage au sort sont déposés auprès de SAS AIX JUR'ISTRES, Huissier de Justice à Aix en Provence et consultable sur le site du jeu, à l'adresse suivante : www.offres.somfy.fr/garage

Des ajouts ou des modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant l'offre. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement et seront déposés auprès de SAS AIXJUR'ISTRES, Huissier de Justice à Aix en Provence.

10 - Protection des données à caractère personnel

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD), les données collectées à l'occasion de votre inscription à l'offre sont utilisées par Somfy, en tant que responsable du traitement, pour les finalités suivantes : gérer, contrôler la validité de votre participation, vous contacter pour l'attribution de votre gain et le cas échéant pour votre lot ou dotation, gérer les éventuelles réclamations et cas de fraudes, vous envoyer des informations sur des produits et services susceptibles de vous intéresser dans le respect de vos choix à cet égard.

Pour participer, rendez-vous sur notre site
www.offres.somfy.fr/garage

Vous êtes libre de ne pas transmettre vos données à caractère personnel mais en l'absence de vos données nous ne pourrions pas traiter votre demande d'inscription à l'offre.

Vos données seront conservées pour la durée nécessaire à la poursuite de la finalité correspondante, soit jusqu'au mois suivant la clôture de l'offre.

Selon la finalité poursuivie, les bases légales permettant la réalisation des traitements peuvent être les suivantes : votre consentement préalable, notre intérêt légitime ou pour l'attribution d'un remboursement ou d'une dotation l'exécution du contrat que constitue ce règlement.

Somfy communique vos données au personnel habilité de Somfy, dans le cadre de leurs missions habituelles, et à la société prestataire de service « Qwamplify Activation », SAS au capital de 3 088 544 euros, immatriculée au RCS d'Aix en Provence sous le numéro 832 225 122 dont le siège social est situé au 135 Avenue Victoire, 13790 Rousset, agissant en qualité de sous-traitant au nom et pour le compte de Somfy, aux fins notamment de gérer les offres et jeux concours proposés sur le site.

Vous disposez, dans les conditions prévues par la réglementation, des droits suivants sur vos données : droit d'accès aux données traitées, de rectification et le cas échéant, droit à l'effacement, droit d'opposition aux données traitées, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données. Vous disposez en toute circonstance du droit de vous opposer aux traitements de données réalisés à des fins de prospection commerciale.

Vous disposez également du droit de définir des directives concernant le sort de vos données après votre décès. Ces droits peuvent être exercés auprès de notre Délégué à la Protection des Données, que vous pouvez contacter à l'adresse dpo@somfy.com.

Enfin, nous devons vous informer que vous disposez du droit de déposer une réclamation auprès de l'autorité compétente, en France il s'agit de la CNIL.

Nous vous garantissons que les données collectées ne sont pas transférées dans des Etats tiers en dehors de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen en dehors des transferts intragroupes réalisés conformément à l'article 46 du RGPD, et garantis par les clauses contractuelles types de la Commission européenne.

11 - Dispositions diverses

Sauf disposition impérative contraire, les litiges relatifs à l'interprétation ou l'exécution du présent règlement seront soumis aux tribunaux français compétents de l'ordre judiciaire.

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Si une stipulation du présent règlement s'avérait nulle, les autres stipulations, ainsi que le règlement lui-même conserveraient leur force et leur portée.

Pour participer, rendez-vous sur notre site
www.offres.somfy.fr/garage

ANNEXE 1**RÉFÉRENCES ÉLIGIBLES**

Référence Somfy	Code EAN	Nom du produit
1246363	3660849690519	SERENIA IO 700
1246360	3660849690489	SERENIA 700 IO INT
1246365	3660849690533	SERENIA 700 IO + 1 TELECOMMANDE
1246483	3660849692476	SERENIA IO 700 CONNECT
1246364	3660849690526	SERENIA IO 1100
1246361	3660849690496	SERENIA 1100 IO INT
1246362	3660849690502	SERENIA IO 1100 CONNECT
T1246363	Boutique Somfy	SERENIA IO 700 CONNECT + TAHOMA® SWITCH
T1246364	Boutique Somfy	SERENIA IO 1100 CONNECT + TAHOMA® SWITCH

Pour participer, rendez-vous sur notre site
www.offres.somfy.fr/garage